

7. Définir une politique ou un train d'initiatives qui s'adresse aux jeunes autochtones en particulier.

CODES DE CONDUITE

Le Canada devrait-il concentrer ses efforts sur l'établissement d'un code de conduite national ou international. Les codes de conduite devraient-ils être volontaires ou obligatoires, à qui devraient-ils s'appliquer et qui devrait prendre les décisions.

Il faut adopter un ensemble de valeurs fondamentales au plan national. Le Canada pourra ensuite promouvoir l'adoption de ces valeurs à l'échelle internationale, peut-être par un organisme semblable à l'Organisation internationale du travail. Comme elles touchent tous les aspects de la vie, les discussions sur les codes de conduite devraient faire appel à tous les secteurs de la société civile. Il est fort improbable que des codes volontaires seront assez spécifiques pour être efficaces.

Options

- 1. Réexaminer le rôle des entreprises dans la promotion des droits de la personne. Reconnaître qu'il n'y a aucune garantie que les principes moraux des sociétés refléteront les valeurs des Canadiens ou du gouvernement. Mettre en place des mécanismes pour encourager les entreprises à collaborer avec les ONG et les collectivités (p. ex. élaboration conjointe de codes de conduite).***
- 2. Veiller à l'application de codes de conduite appropriés, fondés sur des principes convenus de pratiques exemplaires, aux activités commerciales et industrielles outre-mer d'entreprises canadiennes qui reçoivent l'aide du gouvernement canadien. Lier l'accès aux programmes commerciaux et industriels du gouvernement aux meilleures pratiques, notamment en matière de lutte anti-corruption, de conditions de travail, de sécurité des produits, de santé et de sécurité, d'environnement, de travail des enfants et de discrimination entre les sexes.***
- 3. Faciliter des consultations avec les différents intervenants pour élaborer des codes de conduite appropriés qui régissent les activités commerciales et industrielles des entreprises canadiennes outre-mer, en se fondant sur les facteurs contextuels et sectoriels.***
- 4. Faciliter une approche concertée afin de mieux faire connaître les codes de conduite et de pratiques régissant les activités commerciales et industrielles des entreprises canadiennes outre-mer, en utilisant divers outils éducatifs (p. ex. écoles de commerce, médias).***
- 5. Promouvoir l'adoption de codes de conduite à l'ALENA, à l'OCDE et à l'APEC. Un processus international assurerait le succès de toute initiative éventuelle.***